

# RÈGLEMENTS SPÉCIFIQUES

**VOLLEYBALL – DIVISION 3 et 4**



**SAISON 2021-2022**

Dernière révision : 25 août 2021

**RSEQ**  
LAURENTIDES-LANAUDIÈRE

## **TABLE DES MATIÈRES**

<b>ART. 1</b>	<b>RÈGLEMENTS OFFICIELS EMPLOYÉS.....</b>	<b>3</b>
<b>ART. 2</b>	<b>IDENTIFICATION DES CATÉGORIES .....</b>	<b>3</b>
<b>ART. 3</b>	<b>CHEVAUCHEMENT .....</b>	<b>3</b>
<b>ART. 4</b>	<b>COMPOSITION DES ÉQUIPES .....</b>	<b>3</b>
<b>ART. 5</b>	<b>FORMULE DES RENCONTRES.....</b>	<b>4</b>
<b>ART. 6</b>	<b>PÉRIODE DE RETARD ADMISSIBLE ET FORFAIT.....</b>	<b>5</b>
<b>ART. 7</b>	<b>CLASSEMENT.....</b>	<b>5</b>
<b>ART. 8</b>	<b>BALLON ET FILET .....</b>	<b>5</b>
<b>ART. 9</b>	<b>RÉCOMPENSES.....</b>	<b>6</b>
<b>ART. 10</b>	<b>CHAMPIONNAT RÉGIONAL SCOLAIRE (CRS).....</b>	<b>6</b>
<b>ANNEXE 1</b>	<b>– PROTOCOLE D'ÉCHAUFFEMENT VOLLEYBALL CANADA .....</b>	<b>7</b>

## ART. 1 RÈGLEMENTS OFFICIELS EMPLOYÉS

- 1.1 Les règlements officiels employés sont ceux reconnus par la Fédération de Volleyball du Québec.
- 1.2 Les règlements spécifiques du RSEQLL auront préséance sur les règlements officiels.
- 1.3 Les règlements administratifs du RSEQLL devront être respectés.

## ART. 2 IDENTIFICATION DES CATÉGORIES

- 2.1 Voici les catégories d'âges :

CATÉGORIE	DATE DE NAISSANCE
Benjamin	1 <sup>er</sup> octobre 2007 au 30 sept. 2009
Cadet	1 <sup>er</sup> octobre 2005 au 30 sept. 2007
Juvenile	1 <sup>er</sup> juillet 2003 au 30 sept. 2005

- 2.2 Aucune équipe mixte n'est permise. Les équipes sont composées d'étudiant-athlètes de même sexe.

## ART. 3 CHEVAUCHEMENT

Un élève-athlète perd son admissibilité à la catégorie et/ou niveau inférieur lorsqu'il participe à 2 tournois dans la catégorie et/ou niveau supérieur.

## ART. 4 COMPOSITION DES ÉQUIPES

- 4.1 Composition des équipes

DIVISION	MOMENT	NB de joueurs minimal	NB de joueurs maximal	NB maximal d'entraîneurs
<b>3</b>	Saison régulière	6	14	3
	Championnat régional	8		
<b>4</b> Niveau 1 et 2	Saison régulière	6		
	Championnat régional	6		

- 4.2 Les élève-athlètes qui participent au programme d'excellence de la FVBQ sont acceptés sans restriction.

#### 4.3 **Joueur libero**

Le règlement du LIBERO est appliqué au niveau scolaire dans les catégories cadet et juvénile (féminin et masculin). L'application de la règle des six (6) substitutions s'applique pour ces catégories.

En benjamin (féminin et masculin), l'utilisation du LIBERO est INTERDITE. La règle des douze (12) substitutions s'applique pour cette catégorie.

## **ART. 5 FORMULE DES RENCONTRES**

5.1 Pour toutes les catégories, les parties se joueront en formule tournoi la fin de semaine.

#### 5.2 **Tournoi de classement**

En début de saison, un tournoi de classement **OBLIGATOIRE** pour toutes les équipes benjamins aura lieu afin de déterminer le calibre de chaque équipe. Aucun changement de catégorie ne sera accepté après le tournoi de classement.

#### 5.3 **Période d'échauffement (Voir annexe 1 – protocole d'échauffement de Volleyball Canada)**

À moins d'avis contraire de l'officiel sur place, la période d'échauffement sera sur le modèle d'alternance de possession du filet du 3-3-2 (3 minutes : attaque au filet – 3 minutes : en défensive – 2 minutes : services communs).

#### 5.4 **Règle de jeu équitable – benjamin seulement**

La règle de jeu équitable doit être appliquée tel qu'il est indiqué par Volleyball Québec. Cliquez [ici](#) pour consulter l'article de référence.

#### 5.5 **Marqueur**

En division 3, chaque équipe, lors de leur rencontre, doit désigner un parent ou un joueur de son équipe à titre de marqueur pour inscrire les points.

En division 4, l'école qui reçoit est responsable de fournir un marqueur pour chaque rencontre.

#### 5.6 **Partie à 3 manches**

À la fin de la deuxième manche, les deux équipes retournent à leur banc respectif et l'arbitre fait venir les deux capitaines pour un tirage au sort afin d'attribuer le côté de terrain et le service. La 3<sup>e</sup> manche débutera selon les décisions prises lors du tirage au sort. Après que l'équipe qui mène ait marqué son 8<sup>e</sup> point, les équipes changent de camp. Si le point a été fait par l'équipe en réception, cette équipe doit effectuer une rotation après le changement de camp, avant son service.

## ART. 6 PÉRIODE DE RETARD ADMISSIBLE ET FORFAIT

- 6.1 Toute équipe ne se présentant pas sur le terrain à l'heure fixée ou n'ayant pas le nombre suffisant de joueurs, sera déclarée "forfait" et ne comptera aucun point au classement pour la première manche.
- 6.2 Quinze (15) minutes supplémentaires seront accordées pour la deuxième manche et, s'il y a lieu, quinze (15) autres minutes pour la troisième manche. La partie pourra être jouée hors-concours.
- 6.3 Un forfait est perdu par le pointage de 25 – 0 pour chacune des manches qui devait être joué.

## ART. 7 CLASSEMENT

- 7.1 Division 3 :  
Si le nombre d'équipes le permet, pour toutes les catégories, la division 3 sera composée de 2 sections. La règle de simple motion/démotion sera appliquée pour cette division.

Pour le classement, les points sont attribués après l'application de la règle de simple motion-démotion. Le dernier de chaque section obtient le même nombre de points de classement que le premier de la section inférieure. Par contre, un forfait équivaut à 0 point.

Division 4 :  
Pour toutes les catégories, la division 4 sera composée d'une seule section, sans motion/démotion. Les sections de même niveau se rencontreront lors du championnat régional scolaire.

## ART. 8 BALLON ET FILET

- 8.1 Le ballon officiel **recommandé** est le **BADEN PERFECTION VX5EC**
- 8.2 Hauteur du filet:

Benjamin féminin	2m15	Benjamin masculin	2m24
Cadet féminin	2m24	Cadet masculin	2m35
Juvenile féminin	2m24	Juvenile masculin	2m43

## **ART. 9 RÉCOMPENSES**

- 9.1 Une bannière locale sera remise à l'école championne de la saison régulière dans chacune des ligues.
- 9.2 Une bannière régionale sera remise à l'école terminant première au championnat régional scolaire.
- 9.3 Des médailles d'or, d'argent et de bronze seront remises aux trois (3) premières équipes lors du championnat régional scolaire.

## **ART. 10 CHAMPIONNAT RÉGIONAL SCOLAIRE (CRS)**

- 10.1 Un élève qui représente son école lors des CRS devra avoir été présent (avoir été inscrit sur la feuille de pointage conformément aux règles du RSEQLL) et avoir participé à au moins 2 tournois.
- 10.2 Formule du CRS  
  
Le format du CRS sera présenté lors de la confection des calendriers.

## **ANNEXE 1**

### **PROTOCOLE D'ÉCHAUFFEMENT DE VOLLEYBALL CANADA**

Dans le but de réduire les incidences des blessures et des commotions cérébrales, Volleyball Canada a mis en œuvre un protocole d'échauffement. Les entraîneurs sont recommandés d'adopter ce nouveau protocole, mais il n'est pas requis.

Les directives suivantes résument le protocole pour les équipes pendant que les joueurs s'échauffent à la frappe des balles :

- 1- Les élèves-athlètes en position de frappe ne doivent pas passer sous le filet après avoir complété l'attaque.
- 2- Les élèves-athlètes doivent libérer la voie dès qu'ils complètent leur attaque.
- 3- Si les entraîneurs procèdent au lancement de la balle à partir de la zone de réception, ils sont encouragés à le faire de l'extérieur du terrain (de la zone de réception).
- 4- Les équipes doivent veiller à ce qu'il y ait des ramasseurs de ballons.
- 5- Les ramasseurs de ballons doivent rendre les balles le long des lignes de côté du terrain, ils ne doivent pas les rouler sous le filet.